

Séance du lundi 26 septembre 2016

Date de Convocation : mardi 20 septembre 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 39

N° 2016.09.06 - Finances - Exercice 2016 - 2ème semestre - Produits irrécouvrables - Admission en non valeur -

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Françoise COURTINE, Alain BONTEMPS, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Véronique ROCHE, Jérôme BUISSON, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Eric DUCLOS, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPPIER, Sébastien GUERAUD, Charline LIOTIER, Gérard LORA TONET, Pierre LURIN, Catherine MAITRE, Ouadie MEHDI, Andy NKUNDIKIJE, Laurence PERRIN-DUFOUR, Christian PORRIN, Georges RAVAT, Sara TAROUAT-BOUTRY, Jacques VIEILLE

Excusés ayant donné procuration :

Guillaume LACROIX à Ouadie MEHDI, Denise DARBON à Alain BONTEMPS, Pascale BONNET SIMON à Jean-François DEBAT, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY, Julien LE GLOU à Catherine MAITRE, Fabien MARECHAL à Pierre LURIN, Elisabeth PASUT à Françoise COMTE

Absente :

Annick VEILLEROT

Secrétaire de séance : Vasilica CHARNAY

Rapporteur : Jean-François DEBAT

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Les créances irrécouvrables présentées par le Trésorier Principal Municipal sont des créances minimales (inférieures à 30 euros) qui ne peuvent pas faire l'objet de poursuites, des créances rattachées à des personnes en surendettement ayant bénéficié d'une décision d'effacement de dette, des saisies ventes infructueuses, des clôtures pour insuffisance d'actif, des personnes non solvables ou parties sans laisser d'adresse.

Motivation et opportunité de la décision

Le Trésorier Principal Municipal a transmis un certain nombre de titres pour le budget principal et les budgets eau, assainissement, en vue de leur admission en non-valeur.

Le montant total de ces titres, par budget, s'élève à :

- Budget ville : 61 167,07 €
- Budget eau : 40 053,65 €
- Budget assainissement : 30 426,03 €

Soit un total de 131 646,75 €

Ceci exposé, l'assemblée est invitée à bien vouloir se prononcer sur ces admissions en non-valeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,
VU l'avis favorable émis par la commission administration générale - coordination - mutualisation / finances, ressources humaines dans sa réunion du 16 septembre 2016.

A L'UNANIMITE des votants (38 voix)

APPROUVE les états des produits irrécouvrables établis par Monsieur le Trésorier Principal Municipal et admet en non-valeur la somme totale de 131 646,75 €, dont détail joint en annexe.

Impacts financiers

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts ou à ouvrir en DM2 aux budgets correspondants sur l'exercice 2016.

Pour les dépenses : chapitre 65 "autres charges de gestion courante" articles 6541 "créances admises en non valeur" et 658 "charges diverses de gestion courantes".

Pour les recettes : chapitre 77, article 7718 « autres produits exceptionnels sur opérations de gestion ».

Admissions en non valeur 2016 : budgets ville, eau et assainissement

Détail par catégorie

Catégories de produit	Budget	Montant
Redevance d'assainissement	Assainissement	26 236,44
Redevance pour modernisation des réseaux	Assainissement	3 992,51
Redevance pollution	Eau	6 828,00
Redevance et ventes d'eau	Eau	32 348,54
Divers	Eau/Assainissement	1 074,19
Divers (taxe locale publicité extérieure, frais De fourrière, centres de loisirs	Ville	60 339,33
Crèches	Ville	827,74
TOTAL		131 646,75

Détail par budget

Budget	Montant
Ville	61 167,07
Eau	40 053,65
Assainissement	30 426,03

Admissions supérieures à 1 000 euros : Ville

Redevable	Catégorie de Recette	Montant admis en Non valeur	Motif de la Présentation
ARSAC père et fils	TLPE	20 777,60	Certificat Irrécouvrabilité
ANSELME Christophe	Sinistre sur domaine Public	3 000,00	PV Carence
FILY Jidibe	Sinistre sur domaine Public	1 444,40	Demande de renseignement négative
MARTIN Frédéric	Frais de fourrière	1 410,48	Surendettement et effacement de la dette